

**ARRETÉ DU MAIRE**  
**N° 55 - 2025**

**Le Maire de la Commune de BEAUTIRAN (GIRONDE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – Huitième partie : signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise SPIE en date du 24 février 2025 portant sur l'aménagement des réseaux de l'éclairage public sur la rue de Figuey.

**ARRETÉ**

**ARTICLE 1** : La rue de Figuey sera en travaux du 05 mars au 30 juin 2025.

**ARTICLE 2** : La circulation des engins de chantier sera interdite sur la rue Crabey, les véhicules transiteront par la rue de des Muscadelles, rue de Tous Vents et la route de l'Aruan. Le stationnement et le dépassement des véhicules au droit des travaux et de part et d'autre de la voie seront interdits pendant la durée des travaux. La vitesse sera limitée à 30 kms durant les travaux.

- Du 05 au 08 mars l'entrée de la rue de Figuey au croisement de la Route de l'Aruan sera en alternat par feux de chantier.
- Du 05 mars au 18 avril la rue de Figuey sera barrée à l'avancement des travaux.
- Du 05 mars au 30 juin la rue de Figuey sera en travaux avec empiètement sur la chaussée de manière ponctuelle.

**ARTICLE 3** : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers, selon les besoins du chantier par une signalisation conforme à l'instruction Interministérielle du 24 novembre 1967, mise en place par l'entreprise SPIE.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet et dans la commune de BEAUTIRAN.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Gendarmerie de CASTRES-GIRONDE,
- Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Monsieur Le Directeur de l'entreprise SPIE,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUTIRAN, le 26 février 2025

Le Maire,

  


Philippe BARRERE